

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 02 DÉCEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi 02 décembre à 19 heures 05 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans la salle du Foyer socioculturel, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROBIN, Maire, sur convocation adressée le 28/11/2022.

Etaient présents : MM. ROBIN Jean-Louis, GIRARD Yannis, MALVILLE Gilles, JACQUET Stéphane, BUREAU Antoine, DURAND Mathieu, M GATEFIN Bertrand et POUPEAU Stéphane; Mmes LAGNY Peggy, MARCHAND Marie, VIALLES Élisabeth, DUPUY Charline, GOUALLIER Noëlle et BIRAUD Marie-Hélène.

Etaient absents excusés : M. COIREAU Jérôme, DUBOIS Cyrille, DOUCET Antoine et Mmes BAUDAIS Alexandra, GUÉRET Stéphanie, AUGU Johanna et GASNAULT Ella

Etaient absents : M. MAUPTIT Sébastien, HARPIGNIES Aurore

Pouvoirs : GASNAULT Ella à BIRAUD Marie-Hélène  
AUGU Johanna à LAGNY Peggy  
DUBOIS Cyrille à BUREAU Antoine  
COIREAU Jérôme à VIALLES Élisabeth  
DOUCET Antoine à MALVILLE Gilles  
BAUDAIS Alexandra à GOUALLIER Noëlle

Secrétaire de séance : M. GATEFIN Bertrand

Ordre du jour :

- \* Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2023.
- \* Fin de procédure de reprise de concessions au cimetière de Tauxigny. Validation des concessions.
- \* Travaux d'extension du réseau de chaleur. Choix des entreprises.
- \* Restauration de l'église Saint-Martin de Tauxigny : accord cadre de maîtrise d'œuvre.
- \* Téléphonie : Contrat de service.
- \* Décision modificative du budget.

Questions diverses.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 07 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

**FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE RURALE 2023**

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, indique que le dossier de demande au Conseil Départemental concernant la reconduction du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) doit être déposé avant le 31/12/2022.

Cette aide peut être cumulée avec d'autres subventions, dotations et fonds de concours.

Il propose de déposer un dossier sur le projet d'extension de la cantine scolaire, il présente les trois hypothèses de l'étude de l'Agence départementale d'aide aux collectivités (ADAC) et du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement d'Indre-et-Loire (CAUE). Cette étude a été présentée à l'association de la cantine scolaire le mercredi 30 novembre.

La variante numéro 3 correspondrait au besoin avec une extension de la salle de restauration de 83 m<sup>2</sup> et de la partie vestiaire pour les élèves de 17 m<sup>2</sup>.

L'estimatif des travaux est de 231 660 € HT pour une construction classique en parpaing et de 263 250 € HT pour une construction en ossature bois.

Mme Charline DUPUY, Adjointe au maire en charges des affaires scolaires, ajoute qu'il faudrait peut-être profiter de l'opération pour effectuer une extension de la cuisine, partie lavage vaisselle.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, indique que le programme pourra ne pas être engagé si les financements ne sont pas obtenus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'opération d'extension de la cantine scolaire et de solliciter une subvention du Conseil Départemental, dans le cadre du FDSR 2022.

Il charge Monsieur le Maire d'établir le dossier et l'autorise à signer toutes les pièces s'y rapportant.

La dépense sera inscrite au budget communal 2023.

#### **FIN DE PROCEDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS AU CIMETIERE DE TAUXIGNY. VALIDATION DES CONCESSIONS.**

M. Yannis GIRARD, Premier adjoint au maire, rappelle que l'opération de reprise commencée en 1993 n'a jamais été fermée et que le deuxième PV de constatation a été dressé en 2022 et affiché.

Les plaques informant le public ont été posées dans le cimetière aux 135 emplacements concernés durant un mois entre le 15 octobre et le 15 novembre. Le public pouvait se manifester par l'intermédiaire d'un registre en mairie afin de voir ce qui peut être fait sur les emplacements concernés (entretien, réparations, ...) et envisager une éventuelle sortie de la procédure. Après un mois de présence des plaques sur les emplacements, la commune a autorité pour reprendre les emplacements et les concessions qui ne peuvent pas sortir de la procédure. Une personne s'est manifestée en mairie. Elle souhaitait conserver l'emplacement mais ne voulait pas effectuer de travaux de rénovation. Il s'avère que la concession est très dégradée (structure en mauvais état, croix cassée...). Après rendez-vous, la concessionnaire a accepté le relevage de la concession et les restes de ses aïeux seront conservés dans l'ossuaire.

Ainsi, aucun des 135 emplacements ne sort de la procédure et le conseil doit valider la liste des concessions entraînant l'autorisation de reprise par la commune.

La liste finale est présentée aux conseillers municipaux.

Un mois après la publication et la notification de l'arrêté prononçant la reprise des concessions abandonnées, le maire pourra commencer à faire enlever les matériaux des monuments et les

emblèmes funéraires restés sur la concession. Le relevage des caveaux pourra alors également commencer.

M. Yannis GIRARD, Premier adjoint au maire, ajoute qu'une procédure va être lancée pour le cimetière de Saint-Bauld. Elle durera un an. Par la suite une procédure sera lancée pour une autre partie du cimetière de Tauxigny.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le procès-verbal de constatation, et autorise la reprise des concessions.

M. Yannis GIRARD, Premier adjoint au maire, informe que la société CCE a chiffré l'opération de relevage pour les premières concessions concernées. Ce sont celles situées sur la gauche dès l'entrée dans le cimetière.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, demande s'il est possible d'effectuer du relevage de concession au coup par coup.

M. Yannis GIRARD, Premier adjoint au maire, répond qu'une telle procédure ne peut être faite que dans le cas où l'état de la concession porte atteinte à la sécurité des lieux ou peut entraîner une dégradation des concessions voisines. La volonté de la commission n'est pas d'effectuer ce type d'opération mais d'engager au regard du plan du cimetière des procédures par carrés de concessions.

M. Yannis GIRARD, Premier adjoint au maire, salue le travail des membres de la commission Cimetière sur ce sujet certes réglementaire mais sensible de part sa nature et sa portée, et les remercie.

#### **TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR. CHOIX DES ENTREPRISES.**

M. le Maire rappelle que la commission ad hoc s'est réunie le 30 novembre 2022 pour étudier les offres des entreprises qui effectueront les travaux d'extension du réseau de chaleur dans le cadre d'une procédure adaptée.

Le maître d'œuvre CEBI 45 a étudié les offres et remis un rapport pour analyse par la commission Commande publique.

Pour le lot 1, Réseau et chauffage, 2 entreprises ont répondu à la consultation et toutes les offres ont été jugées recevables. Ces entreprises sont GALLOUX et TCPE.

L'estimation de base par la maîtrise d'œuvre était de 110 990 € HT.

Pour le lot 2, VRD, 5 entreprises ont répondu à la consultation et toutes les offres ont été jugées recevables. Ces entreprises sont TRANSTERRASEMENT, SOBECA, COLAS, STTP et HENOT,

L'estimation de base par la maîtrise d'œuvre était de 31 600 € HT.

Pour le lot 1, l'analyse des offres est présentée.

A l'issue de la consultation, le 9 novembre les deux entreprises ont présenté des offres pour des montants respectifs de 105 743.74 € et 102 161.61 €. Les notes qualitatives sont de 98.2 et 99.5 points

Il a été demandé des reformuler les offres dans le cadre d'une négociation.

A l'issue de celles-ci les offres sont respectivement de 102 000.00 € et 100 000.00 €.

Bertrand GATEFIN demande la signification du montant "divers" de l'entreprise Galloux.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, indique qu'il s'agit des imprévus pouvant arriver.

Bertrand GATEFIN demande pourquoi l'entreprise TCPE ne présente pas cet élément et si une majoration en cas d'imprévus ne pourrait être appliquée.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, indique que ces aléas sont inclus dans les chiffres présentés pour chaque partie des travaux et que le montant sera celui indiqué dans le devis.

Charline DUPUY remarque que la durée des travaux est plus longue pour TCPE.

A l'unanimité, le Conseil municipal retient l'offre de l'entreprise TCPE pour un montant de 100 000 € HT.

Pour le lot 2, M. ROBIN Jean-Louis, Maire, présente le dossier d'analyse et les conclusions de la commission.

L'entreprise TRANSTERRASEMENT est la moins disante pour un montant de 19 000.00 € HT. Il informe que l'entreprise a demandé des éléments supplémentaires lors de la consultation concernant notamment les réseaux souterrains et est venue sur place. Elle ne pourra donc pas se prévaloir d'imprévus sur ces points.

Les offres sont respectivement de :

TRANSTERRASEMENT	19 000.00 € pour une note globale 100.00 points
SOBECA	32 484.00 € pour une note globale 83.40 points
COLAS	47 602.80 € pour une note globale 76.00 points
STTP	24 055.00 € pour une note globale 31.60 points
HENOT	23 450.00 € pour une note globale 87.40 points

Le Conseil municipal à l'unanimité retient l'offre de l'entreprise TRANSTERRASEMENT pour un montant de 19 000.00 € HT.

Ainsi,

Opération 151 - Extension du réseau de chaleur

LOT	ENTREPRISE RETENUE	DEPENSES en € H.T.
1- Réseau de chaleur et chauffage	TCPE	100 000.00
2- VRD	TRANSTERRASEMENT	19 000.00
TOTAL		119 000.00

La dépense est prévue au budget communal.

**RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-MARTIN DE TAUXIGNY : ACCORD CADRE DE MAITRISE D'ŒUVRE.**

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, présente la procédure de lancement de la restauration de l'église Saint-Martin de Tauxigny. La commune est accompagnée par le CAUE qui propose la mise en place d'un accord cadre pour la maîtrise d'œuvre des travaux. Cette procédure est la plus appropriée compte-tenu de l'objet des travaux. La maîtrise d'œuvre ne peut être réalisée que par un architecte spécialisé agréée, il n'en existe que quatre sur la région Centre Val de Loire. L'accord cadre durerait 48 mois pour un

montant maximum de 150 000.00 €. Si le conseil donne son accord, la consultation serait lancée en janvier pour un calendrier prévisionnel tel que :

- Lancement de consultation - Avis de publicité : début janvier 2023
- Remise des candidatures : début février 2023
- Examen des candidatures et sélection des candidats : début mars 2023
- Notification du marché de maîtrise d'œuvre : fin mars 2023
- Rendu du diagnostic au MO et à la DRAC : fin juin 2023
- Dépôt du dossier du permis de construire (rendu de l'avant-projet) : août 2023
- Instruction du PC sur inscrit : 6 mois
- Consultation des entreprises : février 2024
- Passation des marchés de travaux : avril 2024
- Début des travaux : juin 2024

Marie MARCHAND demande quelle partie de l'église est classée à l'inventaire des monuments historiques.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, indique qu'il s'agit de l'une des deux cloches et que cela impacte toute l'installation campanaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le lancement de la consultation pour la mise en œuvre d'un accord cadre de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la restauration de l'église Saint-Martin de Tauxigny et autorise monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

#### **TELEPHONIE : CONTRAT DE SERVICE.**

M. Yannis GIRARD, Premier adjoint au maire, informe qu'au fil du temps, par l'intégration successive de bâtiments, un empilement de contrats a vu le jour concernant la téléphonie de la commune.

Déjà lors de la mandature précédente et depuis plusieurs mois, un travail d'inventaire de la téléphonie de la commune dans un objectif d'optimisation financière et technique a été engagé par M. Yannis GIRARD, président de la commission communale Communication et système d'information, et le secrétariat de mairie. Ainsi, deux nœuds principaux apparaissent (mairie et école) mais aussi d'autres contrats (salle polyvalente, mairie/salle de Saint-Bauld, vestiaire du stade, bibliothèque).

Plusieurs prestataires ont été interrogés (Liv télécom, Tendance télécom, Connect service). Les réponses ont présenté des analyses qualitativement très hétérogènes.

Après visualisation par la commission communale Communication et système d'information, l'analyse et la proposition de la société Connect service est présentée au Conseil municipal. La proposition répond à tous les critères souhaités (optimisation financière et technique et basculement technologique vers le tout numérique avec la téléphonie par internet avec l'arrêt de l'analogique). L'engagement porterait sur une durée 36 mois renouvelable tacitement.

Noëlle GOUALLIER demande pourquoi la caserne des pompiers n'est pas dans l'analyse.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe que cette ligne est prise en charge par le SDIS.

Peggy LAGNY regrette qu'une seule offre soit présentée et que finalement le choix s'impose aux conseillers.

M. Yannis GIRARD, Premier adjoint au maire, réaffirme que cette offre est la seule complète et qu'elle correspond à la demande de départ. Elle permettrait une mise à niveau technologique, une économie de l'ordre de 1 000 € par an en dehors des frais de mise en place et de n'avoir qu'un seul interlocuteur basé à proximité (Sorigny) et réactif.

Antoine BUREAU interroge sur la suppression des lignes de la mairie/salle communale de Saint-Bauld et des vestiaires du stade.

M. Yannis GIRARD, Premier adjoint au maire, répond que, concernant les vestiaires du stade, la ligne avait été installée pour la transmission des résultats au district. Cette transmission ne se fait plus par cet intermédiaire. Concernant la mairie/salle communale de Saint-Bauld, la mairie n'étant plus ouverte et la salle correspondant à un ERP de 5ème catégorie, il n'est pas nécessaire de posséder une ligne téléphonique fixe.

Peggy LAGNY demande qui fera les résiliations des contrats actuels.

Le prestataire fournira les courriers correspondants qui n'auront qu'à être envoyés.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, fait un point d'avancement concernant la borne wifi public envisagée à la salle polyvalente avec l'arrivée de la fibre dans le cadre d'un programme proposé aux collectivités locales. Cette installation nécessite la présence d'une box internet. La borne installée aurait une portée de 200 mètres et couvrirait ainsi le city stade. Toutefois, comme une box va de toute façon être installée avec la révision des contrats de téléphonie, le wifi couvrira donc déjà la salle polyvalente, ce qui était la volonté de service initiale de la commune.

M. Yannis GIRARD, président de la commission communale Communication et système d'information, indique que ce sujet a été évoqué en commission et que certains de ses membres souhaitaient proposer cette couverture plus large à destination des jeunes utilisateurs des installations du stade par l'intermédiaire de la borne wifi. Toutefois, comme indiqué par monsieur le Maire l'objectif initial est bien de proposer un service wifi pour les utilisateurs et locataires de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la signature par monsieur le Maire du contrat de service proposé par la société Connect service et toutes les pièces s'y rapportant.

La dépense est prévue au budget communal.

#### DECISIONS MODIFICATIVES N°4,5,6

Comme évoqué suite à la présentation de l'analyse financière de la commune par M. Chanot (Conseiller aux décideurs locaux), l'actif a été passé en revue pour le passage à la nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il convient d'harmoniser une écriture comptable d'imputation dans l'inventaire concernant le site internet.

Ainsi,

#### **DM 4**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le budget communal 2022 comme suit :

Investissement :

Recette

Chap 041 art 2088	N°inventaire 390 2021 101 (Site internet)	+ 1 000 €
-------------------	---	-----------

Dépense

Chap 041 art 2183	N°inventaire 390 2021 101 (Site internet)	+ 1 000 €
-------------------	---	-----------

Il charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire auprès du service de gestion comptable de Loches.

## **DM 5**

Le PLU doit faire l'objet d'un amortissement qui n'était pas effectué.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le budget communal 2022 comme suit :

### Fonctionnement

#### Dépense

Chap 042 art 6811 + 12 489

Chap 023 - 12 489

#### Investissement

#### Recette

Chap 040 art 2802 + 12 489

Chap 021 - 12 489

Il charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire auprès du service de gestion comptable de Loches.

## **DM 6**

L'augmentation du point d'indice de 3.5 % et l'accord de versement d'une indemnité de rupture conventionnelle vont peut-être entraîner un dépassement des crédits prévus au BP au chapitre 012. Des recettes supplémentaires non prévues au BP peuvent être transférées pour pallier un dépassement.

Si besoin la DM suivante serait passée :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le budget communal 2022 comme suit :

### Fonctionnement :

#### Recettes :

6419 Remboursements rémunérations personnel - 9 000,00

752 Revenus des immeubles - 10 000,00

74121 Dotation de solidarité rurale - 10 000,00

#### Dépenses :

6411 Personnel titulaire + 17 000,00

6413 Personnel non titulaire + 7 000,00

6451 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. + 5 000,00

Il charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire auprès du service de gestion comptable de Loches.

## QUESTIONS DIVERSES

### LABELLISATION TERRE DE JEUX 2024 : PRESENTATION DES PROJETS 2023.

Bertrand GATEFIN informe que l'opération Nettoyons la Nature ramassage des déchets 2023 devait se dérouler le 02 avril 2023. Après concertation avec l'ADEVE (Association de défense de la vallée de l'Échandon), la date du 19 mars a été choisie pour éviter une végétation trop haute. Il espère une participation nombreuse qui permettrait de couvrir la plus grande surface possible de commune.

La journée Tennis de Table en partenariat avec le comité départemental sera renouvelée et se déroulera le samedi 24 juin. Le coût est de 550 €. Il correspond à la location du matériel. En 2022, 60 personnes avaient participé à l'activité. Il est espéré une plus grande participation en conséquence d'une communication qui va être améliorée.

La commission communale Terre de Jeux estime que l'opération "jeux sportifs" peut être envisagée sur la commune.

Bertrand GATEFIN présente l'opération accompagnée par le CDOS (Comité départemental olympique et sportif) qui consiste à l'installation pour une journée d'un parcours sportif de six sports. C'est une organisation imposante qui nécessiterait une émulation locale importante et il serait souhaitable de mobiliser les associations locales et alentours. Le coût serait de 2 000 €. Cet événement se déroulerait en 2024 à l'approche des Jeux Olympiques de Paris et bénéficierait ainsi de l'attention qui en résultera. Il est proposé au conseil de donner un avis aujourd'hui pour permettre une préparation organisationnelle et financière optimale.

Mathieu DURAND, membre de la commission, insiste sur l'accompagnement du CDOS sur plusieurs mois de préparation pour cet événement.

Antoine BUREAU demande si des associations ont déjà été contactées.

M. Yannis GIRARD, Premier adjoint au maire, membre de la commission ajoute que l'objectif de l'opération est de porter une visibilité sur des sports qui n'en bénéficient pas beaucoup.

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, estime que l'objet de la labellisation Terre de Jeux 2024 était de proposer ce type d'opération et que sans se prononcer au nom de tous les conseillers municipaux, il est favorable à cette opération.

Bertrand GATEFIN confirme que cette présentation vise à savoir si un accord de principe serait donné pour cette opération.

Personne ne s'oppose à ce que la commission continue dans l'avancement de ce projet.

Bertrand GATEFIN ajoute que la commission souhaite par ailleurs baliser une demi-journée de rencontre avec les jeunes de la commune pour voir avec eux leur intérêt en termes de pratique sportive dans l'objectif de lutter contre la sédentarisation.

Mme Charline DUPUY, Adjointe au maire, ajoute qu'il pourrait déboucher de ces rencontres des projets dont les jeunes seraient les porteurs opérationnels.

### ROUE TOURANGELLE 2023 :

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe du passage le 26 mars 2023 à Tauxigny-Saint-Bauld de la course cycliste La roue tourangelle. Il souhaite que la commission Terre de Jeux organise une animation lors de ce passage. Il informe que les entreprises de la ZAC du Node Park en feront une par ailleurs.

### 14 JUILLET 2023 :

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe qu'il résulte des travaux de la commission le souhait d'organiser une course de caisses à savon pour animer le bourg le jour du 14 juillet en plus des festivités habituelles. Cette manifestation nécessitera l'implication d'un maximum de personnes.

Mme Élisabeth VIALLES, adjointe au maire en charge de la vie locale, ajoute que la commission se réunira le lundi 05 décembre pour déterminer une date de réunion avec les associations communales en préalable à cette organisation.

### COMMERCE :

Antoine BUREAU interroge sur la communication parue sur la page Facebook des locataires gérants du commerce indiquant un arrêt des fruits et légumes puis une liquidation totale avant arrêt définitif.

M. Yannis GIRARD, Premier adjoint au maire, répond qu'ils ont été contactés à la vue de cette parution et ont fait part de leur volonté de se recentrer sur certaines activités. Il n'y aura pas d'arrêt mais une diminution de l'achalandage non rentable de la partie épicerie de l'ordre de 50 % pour se concentrer sur les éléments rentables. Également, ils envisagent par une réorganisation physique de l'espace gagné un développement de l'activité Bar mais aussi jeux physiques. Il peut être admis que la communication a été un peu maladroite. Un point de travail entre M. et Mme LAMBESEUR, la commune et M. BONSENS de la communauté de communes Loches Sud Touraine aura lieu le 07 décembre pour évoquer cette évolution.

### MARCHÉ DE NOËL :

Mme Élisabeth VIALLES, adjointe au maire en charge de la vie locale, rappelle le marché de Noël le samedi 10 décembre à partir de 15 heures suivi du feu d'artifice à 19h30. Les élus installeront les décorations sur la place de la mairie le samedi 03 décembre à partir de 10 heures.

### VŒUX DE LA MUNICIPALITE :

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe que les vœux de la municipalité aux habitants auront lieu à la salle polyvalente le vendredi 06 janvier 2023.

La séance est close à 20 heures 55 minutes.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le lundi 09 janvier 2023 à 19 heures.

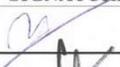
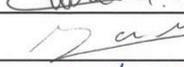
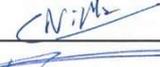
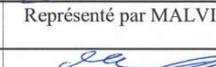
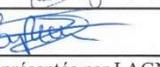
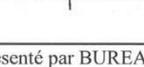
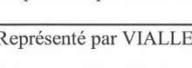
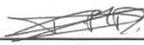
DATE	NUMERO	OBJET
02/12/2022	DE_2022_012_055	FONDS DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE RURALE 2023
02/12/2022	DE_2022_012_056	FIN DE PROCEDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS AU CIMETIERE DE TAUXIGNY. VALIDATION DES CONCESSIONS.
02/12/2022	DE_2022_012_057	TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR. CHOIX DES ENTREPRISES.

02/12/2022	DE_2022_012_058	RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-MARTIN DE TAUXIGNY : ACCORD CADRE DE MAITRISE D'ŒUVRE.
02/12/2022	DE_2022_012_059	TELEPHONIE : CONTRAT DE SERVICE.
02/12/2022	DE_2022_012_060	DÉCISION MODIFICATIVE N°4
02/12/2022	DE_2022_012_061	DÉCISION MODIFICATIVE N°5

République Française  
Département d'Indre-et-Loire - Arrondissement : LOCHES  
COMMUNE NOUVELLE TAUXIGNY-SAINT-BAULD

LISTE DE PRESENCE  
Réunion du 02/12/2022

Date de la convocation: 28/11/2022

NOM	FONCTION	SIGNATURE
<b>ROBIN Jean-Louis</b>	Maire	
<b>GIRARD Yannis</b>	1er Adjoint Au Maire	
<b>DUPUY Charline</b>	2e Adjointe Au Maire	
<b>MALVILLE Gilles</b>	3e Adjoint Au Maire	
<b>VIALLES Elisabeth</b>	4e Adjointe Au Maire	
<b>MARCHAND Marie</b>	Conseillère Municipale	
<b>GOUALLIER Noëlle</b>	Conseillère Municipale	
<b>DOUCET Antoine</b>	Conseiller Municipal	Représenté par MALVILLE Gilles
<b>JACQUET Stéphane</b>	Conseiller Municipal	
<b>LAGNY Peggy</b>	Conseillère Municipale	
<b>POUPEAU Stéphane</b>	Conseiller Municipal	
<b>AUGU Johanna</b>	Conseillère Municipale	Représentée par LAGNY Peggy
<b>BUREAU Antoine</b>	Conseiller Municipal	
<b>GATEFIN Bertrand</b>	Conseiller Municipal	
<b>MAUPTIT Sébastien</b>	Conseiller Municipal	
<b>DUBOIS Cyrille</b>	Conseiller Municipal	Représenté par BUREAU Antoine
<b>COIREAU Jérôme</b>	Conseiller Municipal	Représenté par VIALLES Elisabeth
<b>GUÉRET Stéphanie</b>	Conseillère Municipale	
<b>BAUDAIS Alexandra</b>	Conseillère Municipale	Représentée par GOUALLIER Noëlle
<b>BIRAUD Marie-Hélène</b>	Conseillère Municipale	
<b>HARPIGNIES Aurore</b>	Conseillère Municipale	
<b>DURAND Mathieu</b>	Conseiller Municipal	
<b>GASNAULT Ella</b>	Conseillère Municipale	Représentée par BIRAUD Marie-Hélène